

LA BANQUE MONDIALE
IBRD - IDA

UNITÉ TECHNIQUE DE LIAISON DE YAOUNDÉ

DECISION N° 193 /D/CUY/UTL-PDVIR/CCCM-TR/CIPM/RPMJ DU 13 JUIL 2023

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUIVANT L'AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°032/AOIO/CUY/UTL-PDVIR/CIPM/CCCM-TR/2022 DU 13 DECEMBRE 2022 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA MOBILITE PIETONNE DANS CERTAINS QUARTIERS DE YAOUNDE EN DEUX (02) LOTS SEPARES (LOT 1 : CITE VERTE ET LOT 2 : NKOLMESSENG)

LE MAIRE DE LA VILLE DE YAOUNDE

- Vu la constitution de la République du Cameroun ;
- Vu l'accord de crédit n° 6132-CM du 28 février 2019 conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA);
- Vu la loi n° 2019/24 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le décret n° 87/1365 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics et ses textes d'application
- Vu L'arrêté n°400/A/MINDDEVEL du 17 juillet 2020 modifiant l'arrêté n°000333/A/MINDDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire de la Ville et des Adjointes au Maire de la Ville à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Communauté Urbaine de Yaoundé, Département du Mfoundi, Région du Centre ;
- Vu la convention d'application n°00039/E/2/CA/CDV/MINH DU/SG du 24 mai 2021 du contrat de ville conclue entre l'Etat du Cameroun, la Communauté Urbaine de Yaoundé et les Communes d'Arrondissement de Yaoundé 5^{ème} et Yaoundé 7^{ème} ;
- Vu l'Appel d'Offres International Ouvert N°032/AOIO/CUY/UTL-PDVIR/CIPM/CCCM-TR/2022 du 13 décembre 2022 pour la réalisation des travaux d'amélioration de la mobilité piétonne dans certains quartiers de Yaoundé en deux lots séparés (Lot 1 : Cité Verte et Lot 2 : Nkolmesseng) ;
- Vu le procès-verbal n°364 de la session du 13 octobre 2022 de la CIPM auprès de la CUY validant le Dossier d'Appel d'Offres ;
- Vu le procès-verbal n°146 de la session du 10 novembre 2022 de la CCCM-TR du MINMAP validant le Dossier d'Appel d'Offres ;
- Vu Les offres des soumissionnaires ;
- Vu le Rapport d'évaluation des offres administratives, technique, financière et proposition d'attribution du marché signé de la sous-commission d'analyse le 09 février 2023 ;
- Vu le procès-verbal n° 396 de la session du 13 juin 2023 de la CIPM de la CUY relatif à la proposition d'attribution des marchés des lots 1 et 2 à l'entreprise constituée du Groupement WIETC CAMEROUN / WIETC INTER ;
- Vu le procès-verbal n°065 de la session du 20 juin 2023 de la CCCM-TR du MINMAP relatif à la proposition d'attribution des marchés des lots 1 et 2 à l'entreprise constituée du Groupement WIETC CAMEROUN / WIETC INTER ;
- Vu la Non Objection conditionnelle de la Banque mondiale du 05 juillet 2023 relative à la proposition d'attribution des marchés des lots 1 et 2 à l'entreprise constituée du Groupement WIETC CAMEROUN / WIETC INTER.

DECIDE :

Article 1^{er}- Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire des lots 1 et 2 de l'Appel d'Offres International Ouvert ainsi qu'il suit :

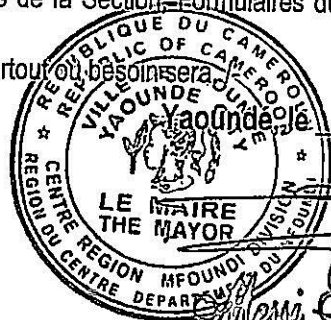
Soumissionnaire	Montants (FCFA)	Lots	Délais d'exécution
Groupement WIETC CAMEROUN / WIETC INTER	2 553 960 338 HTVA	Lot 1	Huit (08) mois
	3 693 769 889 HTVA	Lot 2	Huit (08) mois

Article 2.- L'entreprise constituée du Groupement WIETC CAMEROUN / WIETC INTER devra fournir, pour chaque lot, la garantie de bonne exécution et la garantie de performance environnementale, sociale, hygiène et sécurité (ESHS) dans les 28 jours, conformément au CCAG, en utilisant les formulaires de la Section-Formulaires du marché du Dossier d'Appel d'Offres.

Article 3.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera, le 13 JUIL 2023

Ampliations :

- MINHDU
- MINMAP
- Préfet/Mfoundi ;
- Coordonnateur PDVIR
- BMUNDB Online
- SOPECAM (pour publication)
- ARMP (pour publication au JDI.)
- CIPM/CUY



13 JUIL 2023
Messi Etangana Luc